



N° 162

Site officiel : www.bully.fr

Octobre 2011

Mairie : 1, allée du Vingtain 69210 Bully - Tél : 04.74.01.00.67 - Fax : 04.74.01.33.92 - mairie@bully.fr

Heures ouverture : Lundi de 14h à 17h - Mardi mercredi jeudi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Samedi de 9h à 11h (sauf Juillet/Aout)

Police municipale : 06.84.19.68.86 - Courriel : policemunicipale@bully.fr

Bulletin municipal d'information imprimé par nos soins

INFORMATIONS MUNICIPALES

Commune de Bully : Vente matériel d'occasion :

- Tracteur DEUTZ 3006, 2 roues motrices Mise à prix : 2200€
- Remorque basculante manuellement, 1T de charge Mise à prix : 1200€
- Tonne à eau 1500 litres tractée Mise à prix : 850€
- Epareuse ROUSSEAU 430 Pro (1 moteur hydraulique hors-service) Mise à prix : 2000€

Si vous êtes intéressé par un (ou plusieurs) matériel(s), vous devez faire une offre de prix (égale ou supérieure à la mise à prix) sous enveloppe cachetée (une offre par matériel) que vous déposez à la mairie de Bully avant le 20 Octobre 2011, avec vos coordonnées complètes. Les plis seront ouverts en commission d'appel d'offres. Le plus offrant remportera le matériel.

Le matériel sera visible sur rendez-vous au 04 74 01 00 67 le vendredi 07 Octobre en journée et samedi 8 Octobre matin au local technique de Bully (sous la caserne des pompiers).

Le matériel est vendu en l'état et sans garantie.

Repas de l'Amitié : Les membres du Centre Communal d'Action Sociale et du Conseil Municipal accueilleront les Bullyloises et Bullylois de 70 ans et plus, le Dimanche 23 octobre prochain à la Salle du Repiel, dès 12 h, pour partager le traditionnel Repas de l'Amitié. Les invitations ont été distribuées, avec un retour en mairie souhaité pour le 9 octobre. Si, par mégarde, des personnes étaient oubliées, qu'elles nous en excusent et se fassent connaître en mairie.

Recensement de la population : Bully sera concerné en 2012

Pour ce faire, la commune recrute agents recenseurs, femmes ou hommes. Profil de poste demandé : discrétion, autonomie, disponibilité, rigueur.

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature écrite accompagnée d'un C.V. le plus rapidement possible en mairie, à l'attention de Mr le Maire.

Des précisions et informations seront apportées prochainement sur les dates et modalités du recensement proprement dit.

Listes électorales : La réglementation actuelle imposant une découpe géographique des listes électorales, la répartition des électeurs de Bully, qui auparavant fonctionnait par ordre alphabétique, va être modifiée :

Bureau 1 : Sud de la commune

Bureau 2 : Nord de la commune.

Nous vous redonnerons plus de détails dans les prochaines parutions, ainsi que la carte de la commune avec la répartition des bureaux.

Départ du conseil municipal : En séance du 12 septembre dernier, le conseil municipal a pris acte de la démission de Nathalie BERTHELIER, conseillère, (qui a décidé de se consacrer plus particulièrement à sa vie professionnelle, ses nouvelles fonctions ne lui permettant pas de poursuivre son mandat d'élue sur la commune), et il la remercie pour son investissement au service de notre village.

INFOS DES ASSOCIATIONS

Avis aux associations :

Pour une parution dans le prochain bulletin municipal, pensez à transmettre vos articles et photos le plus rapidement possible à communication@bully.fr ou à les déposer en mairie. Merci

Soirée du Beaujolais Nouveau 2011 : L'amicale des classes en 2 vous invite à participer à la soirée du Beaujolais Nouveau qui aura lieu le Samedi 19 novembre à partir de 20 H 00 à la salle du Repiel (repas beaujolais suivi d'une soirée dansante) 20 Euros pour les adultes et 12 Euros pour les enfants (-12 ans). Réservation avant le 11 novembre 2011 auprès de Cathy COMBY au 06 76 70 65 85 (après 19 heures), Jean-Marc DENOYEL au 04 74 01 45 49 (après 19 heures) ou Didier DARGERRE au 04 74 01 30 83 (après 19 heures)

Comité St Polycarpe : Messes à Bully :

Dimanche 2 Octobre : messe à 9h

Samedi 15 Octobre : messe à 18h30

Lundi 1^{er} Novembre : messe de la Toussaint, à 10h30

DATES A RETENIR

8 Octobre 2011: Soirée cabaret avec les Fantasy's Night, Transformistes. Comité d'animation

23 Octobre 2011: Repas de l'Amitié (à l'attention de nos Séniors Bullylois) - Salle d'animation du Repiel

25 Octobre 2011 : Réunion de préparation du Téléthon

19 Novembre 2011 : Soirée du Beaujolais Nouveau

INFOS DIVERSES

L'ANA fête ses 20 ans : Accueil Naissance Arbresle fêtera ses 20 ans le samedi 1^{er} Octobre 2011 à partir de 17h à la salle Claude terrasse de l'Arbresle. Au programme : des jeux, une fresque à peindre avec ses mains, un lâcher de ballons, un repas partagé, des musiciens.

Renseignements et inscriptions au 06 09 53 36 73 ou au 04 74 01 94 51.

Téléthon : Réunion de préparation le mardi 25 Octobre 2011 à 20h30 au centre culturel de Bully. Toutes les personnes souhaitant s'investir dans le projet sont les bienvenues.

Contact : Alain CHOLLEY au 06 71 81 33 11

A PARTIR DU 5 OCTOBRE

LOCAL, ACTUEL, PRATIQUE
Votre journal change, ça va vous changer !



Commission Développement Durable de la commune de Bully :

Qu'est ce que le développement durable ?

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland, 1987).

Fiche n°3 : Mon habitation est-elle économe en énergie ?

Savoir situer sa consommation

Est-il nécessaire d'entreprendre des travaux d'isolation ? En ramenant les besoins énergétiques de votre logement à sa surface, vous obtiendrez un ratio qui pourra être comparé à des valeurs de références. Cette évaluation vous permettra de définir ensuite la qualité de l'isolation thermique de l'habitation et du système de chauffage.

Convertir votre consommation annuelle d'énergie en Kilowatt-heure

Type d'énergie utilisée : chauffage et eau chaude	Quantité consommée	Facteur de conversion	Quantité consommée en kWh d'énergie primaire
Fioul	_____ litres	X 10 =	
Gaz naturel	_____ m3	X 11,6 =	
Gaz propane	_____ kg	X 13,8 =	
Bois bûche	_____ stères	X 1500 =	
Electricité	_____ kWh	X 2,58 =	
TOTAL			

A noter : Si vous êtes équipé en "tout électrique", pensez à retrancher la partie d'usage spécifique, soit environ 3 000 kWh ; de même pour le gaz avec 1 300 kWh pour la cuisson.

Rapporter cette consommation d'énergie à la surface chauffée

Les parties chauffées de mon habitation représentent une surface totale de : _____ m².






Il ne vous reste plus qu'à diviser votre consommation annuelle par cette surface pour obtenir le ratio « quantité d'énergie / m² chauffé » :

Consommation de l'habitation : _____ kWh/m²/an

Comparer ce ratio aux fourchettes de référence

ATTENTION : La consommation d'énergie d'un logement dépend, bien entendu, de la qualité de l'isolation thermique, mais également d'autres paramètres dont la rigueur climatique et la température intérieure désirée. Les données suivantes sont donc à relativiser en fonction de ces facteurs.

Depuis le 1er juillet 2007, un diagnostic de performance énergétique (DPE) doit être joint pour toutes transactions de biens immobiliers. Il permet de qualifier, sur une échelle de A à G, la performance énergétique d'un logement. C'est cette échelle qui apparaît ci-dessous.

	Moins de 50 kWh/m ² /an Votre logement est très économe en énergie ! Il correspond au label Bâtiments Basse Consommation (BBC) de la RT2005. Les plus performants, dits "passifs", atteignent 15 kWh/m ² /an et n'ont plus besoin de système de chauffage.
	50 à 90 kWh/m ² /an Votre bâtiment peut être considéré comme économe en énergie. Il consomme moins d'énergie qu'un bâtiment classique. Pour atteindre le niveau A, il faut allier une super isolation, une étanchéité à l'air parfaite et une conception bioclimatique.
	90 à 150 kWh/m ² /an Votre logement répond aux exigences des réglementations thermiques actuelles. Il est possible de renforcer d'avantage l'isolation. Les exigences actuelles correspondent à une consommation de 100 kWh/m ² /an (RT 2005).
	150 à 230 kWh/m ² /an Cette fourchette correspond à la moyenne française actuelle, qui est très élevée : 210 kWh/m ² /an. Des travaux d'isolation permettront de diminuer de façon conséquente vos frais de chauffage.
	Plus de 230 kWh/m ² /an Votre logement est fortement consommateur en énergie. L'isolation existante est vraiment très insuffisante : elle doit absolument être renforcée. Un investissement dans des travaux d'isolation sera très rapidement compensé par les économies de frais de chauffage réalisées.

COMITE D' ANIMATION DE BULLY

SOIREE CABARET A BULLY

LES FANTASY'S NIGHT



Show Transformiste

**Vous emportent dans leur monde de rires
De strass et de paillettes**

**Dalida, Tina Turner, Céline Dion, Liane Foly, Mme Sarfati, Zizi
Jeanmaire, Blanche-Neige...**

LE 8 OCTOBRE 2011

**20 HEURES
SALLE DU REPIEL**

Entrée : 8 euros

Buvette